



Communiqué à propos du plan de formation des enseignants en constellation.

Amiens, le 05/10/2020

Le courrier de l'IA à propos du plan de formation des enseignants en constellation adressé aux écoles au début du mois de septembre a provoqué de vives réactions de rejet et d'incompréhension de la part de la profession, en particulier le paragraphe 5 qui supprimait la liberté des enseignants à choisir de défalquer les heures de RIS des conférences pédagogiques, comme cela se faisait auparavant.

Le SNUDI-FO de la Somme avait immédiatement réagi à cette attaque sérieuse contre le droit syndical et la liberté pédagogique de choisir ses formations professionnelles. Un communiqué affirmant la ferme prise de position du syndicat vous avait alors été envoyé.

Nous avons également alerté le SNUDI-FO National de ce coup de force de l'IA DASEN qui pensait pouvoir créer du droit sans respecter les textes réglementaires. Nous avons appris hier que les représentants du SNUDI-FO National seraient reçus au ministère le 8 Octobre 2020.

Nous avons également été les instigateurs d'une prise de contact avec les autres syndicats représentatifs (Snuipp-FSU et SE-UNSA) afin de solliciter une audience au DASEN demandant la suppression de la mise en place de ces plans de formation et des constellations. Un courrier intersyndical en ce sens a été envoyé le lundi 21 septembre 2020. Malgré nos relances, il n'a pour le moment reçu aucune réponse.

Hier, le cabinet de l'IA DASEN a transmis aux organisations syndicales le courrier de réponse donnée à un mail de la CGT (qui n'est pas un syndicat représentatif et que vous trouverez en PJ).

Dans ce courrier, le DASEN semble faire des concessions sur le caractère injonctif et obligatoire de certains des points de sa communication de début septembre, même s'il maintient pour le moment la mise en place des plans Math et Français.

Notons les points suivants dans ce courrier :

- il explique de façon claire la répartition des 30 heures consacrées aux plans de formation ;
- il affirme que les thématiques travaillées seront choisies par les enseignants ;
- il n'impose plus, mais « conseille vivement » que les enseignants engagés dans ces plans de formation « bénéficient de la totalité des 30 heures de formation proposées ». Ce qui signifie qu'il n'y a aucune restriction pour un collègue à décider de ne pas en faire la totalité !

Faisant valoir les droits syndicaux, la pugnacité du syndicat a permis une certaine avancée.

En effet, dans le dernier paragraphe, le DASEN admet "Bien évidemment, il reste de l'entière liberté des enseignants de dégrevier des heures de RIS sur les temps d'animation pédagogique ...". Chaque enseignant peut donc choisir de défalquer 9 heures de RIS sur le champ des 18 heures d'animation pédagogique de son choix, y compris celles accolées aux plans de formation Français et Math.

Malgré tout, d'autres aspects rejetés par les collègues ne sont pas abordés.

Il n'est pas fait état du volontariat des enseignants à intégrer ces plans de formation.

Pas plus que de la forte réticence, voire du refus des enseignants à recevoir une "délégation" formée de collègues et d'un conseiller pédagogique dans la classe, et d'avoir ainsi le sentiment d'être relégués au rang de stagiaires.

Suite à ce constat, le SNUDI-FO 80 va de nouveau interroger l'administration sur la date de l'entrevue au DASEN demandée par l'intersyndicale et portera au cours de cette rencontre les revendications de la profession :

- abandon du caractère obligatoire des plans Français et Mathématiques et possibilité de choisir de ne pas y participer hors volontariat,
- possibilité pour les enseignants de refuser la présence dans la classe d'une délégation composée des collègues de la constellation et d'un conseiller pédagogique.